



Commune de Saint-Venant
Accueils de Loisirs Sans Hébergement
Modalités d'Inscriptions Été 2026

Quelques informations liées à la délibération du Conseil Municipal du 10 Juin 2025.

Toutes les inscriptions, démarches administratives et règlements des factures pour les **Accueils de Loisirs et services (Garderie-Bus)** se font directement par l'intermédiaire de la plateforme My Périschool, code Commune STV3N4T.

La Création des Comptes par les Parents puis validation des Comptes Parents/Enfants par les Services Administratifs est nécessaire avant toute inscription définitive. Elle est faite sur les jours ouvrés, c'est pourquoi l'anticipation est indispensable.

Les ALSH, tarifs, dates, places et accessibilité des enfants pour les Grandes Vacances sont définis selon ce qui suit :

- Ouverture :

Accueils de Loisirs, du 6 Juillet au 21 Août, inscriptions à la semaine ;

Stages à Thèmes, du 6 Juillet au 24 Juillet, inscriptions à la semaine ;

Stage Théâtre, du 6 Juillet au 24 Juillet, inscriptions pour la période complète.

- Places et accessibilité :

Accueils de Loisirs, places illimitées, ouverts aux enfants Saint-Venantais et communes partenaires (Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes et Calonne-Sur-La-Lys) , ainsi qu'aux enfants des communes extérieures, de la TPS à la 3ème ;

Stages à Thèmes, limités à 24 places, réservés aux enfants Saint-Venantais et communes partenaires (Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes et Calonne-Sur-La-Lys), de la 6^{ème} à la 2^{nde} selon les stages ;

Stage Théâtre, limité à 54 places, ouvert en priorité aux Saint-Venantais et communes partenaires (Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes et Calonne-Sur-La-Lys), de fin du CP jusqu'à 17 ans révolus.

NOTA : L'inscription se fait par rapport à la classe sortante en Juin 2026. L'enfant sera dans le groupe par rapport à la classe fréquentée sur l'année scolaire 2025-2026.

- Dates d'inscriptions :

Pour les Accueils de Loisirs et les Stages à Thèmes, du 18 Mai au 22 Juin 2026;

Pour le Stage Théâtre, du 8 Mai au 3 Juin 2026.

Nota : Au-delà du délai d'inscription fixé par la Commune, il vous sera difficile d'inscrire l'enfant aux Accueils de Loisirs.

- Participation des familles :

Accueils de Loisirs et Stages à Thèmes, Enfants des Communes de Saint-Venant, Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes et Calonne-Sur-La-Lys :

	Quotient Familial Inférieur à 700€ Familles d'Accueil	Quotient Familial Compris entre 701€ et 1 300€	Quotient Familial Supérieur à 1 300€
1 Semaine de 5 Jours 1 ^{er} Enfant	61€	67€	73€
1 Semaine de 5 Jours 2 nd Enfant et suivants	56€	61€	67€
1 Semaine de 4 Jours 1 ^{er} Enfant	49€	53€	58€
1 Semaine de 4 Jours 2 nd Enfant et suivants	44€	49€	53€

Accueils de Loisirs, Enfants des Communes Extérieures :

	Quotient Familial Inférieur à 700€ Familles d'Accueil	Quotient Familial Compris entre 701€ et 1 300€	Quotient Familial Supérieur à 1 300€
1 Semaine de 5 Jours	134€	140€	146€
1 Semaine de 4 Jours	107€	112€	117€

Stage Théâtre, Enfants des Communes de Saint-Venant, Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes et Calonne-Sur-La-Lys :

	Quotient Familial Inférieur à 700€ Familles d'Accueil	Quotient Familial Compris entre 701€ et 1 300€	Quotient Familial Supérieur à 1 300€
Forfait 3 semaines	163€	178€	193€
Forfait 3 semaines 2 nd Enfant et suivants	147€	164€	175€

Stage Théâtre, Enfants des Communes Extérieures :

	Quotient Familial Inférieur à 700€ Familles d'Accueil	Quotient Familial Compris entre 701€ et 1 300€	Quotient Familial Supérieur à 1 300€
Forfait 3 semaines	284€	295€	305€

Les justificatifs de quotient familial et de domicile transmis au cours de l'inscription permettent d'établir la facturation.

Pour les bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre, la déduction se fera automatiquement sur la facture en ayant transmis votre justificatif sur la plateforme.

L'inscription ne sera prise en compte que lorsque les parents auront payé.

Moyens de paiement :

- Uniquement par Carte Bancaire
- Si Chèques Vacances, merci de prendre RDV en mairie.

Ces tarifs comprennent toutes les activités, la restauration (déjeuner ou pique-nique, goûter voire camping).

NOTA : Désinscription/ Remboursement

Avant le début des Accueils, la désinscription prétendant à un remboursement n'est possible que sur justificatif médical.

Pendant l'accueil, les remboursements des jours d'absence (jours déjà réglés par la famille), s'effectueront uniquement sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'absence de l'enfant sur la Semaine complète.

- Tarif des frais de la garderie :

Garderie du Matin :

- Créneau de 7H30 à 8H00 : 0,60€ ;
- Créneau de 8H00 à 8H30 : 0,60€ ;
- Créneau de 8H30 à 9H00 : 0,60€ ;

Garderie du Soir :

- Créneau de 17H00 à 17H30 : 0,60€ ;
- Créneau de 17H30 à 18H00 : 0,60€ ;
- Créneau de 18H00 à 18H30 : 0,60€ ;
- Dépassement après 18H30 (Départ de 18H30 à 19H00) : Forfait de +2€ ;
- Dépassement après 19H00 (Départ après 19H00) : Forfait de +3€.

- Inscriptions à la garderie :

- Obligatoires ;
- A faire au plus tard avant le jeudi 12h pour la semaine suivante ;
- Avant ce délai, l'inscription ou la désinscription sont possibles, la création d'un avoir sera utilisable uniquement sur la garderie ALSH ou une facturation supplémentaire sera établie ;
- Après ce délai, le remboursement ne pourra pas être fait en cas d'absence.

NOTA : D'un point de vue responsabilité, les inscriptions permettent d'avoir les informations sur les enfants présents ou non, ceux qui doivent repartir ou non, et d'avoir l'encadrement nécessaire et suffisant.

- Inscriptions au service de transport :

- Obligatoires ;
- Gratuites ;
- A faire au plus tard avant le jeudi 12h pour la semaine suivante.

NOTA : D'un point de vue responsabilité, les inscriptions permettent d'avoir les informations sur les enfants présents ou non, ceux qui doivent monter ou descendre, et de connaître les effectifs présents dans le bus.

Madame Elodie VEILLEROY, Coordinatrice des ALSH

Contact Mail : elodie.veilleroy@saint-venant.fr